

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance régulière du vendredi, 09 septembre 2022, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement numéro 203-2022 Modifiant le règlement de zonage numéro 135-2011 relativement à la création de la zone H49 à même la zone H13

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 12ième jour du mois de septembre 2022.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière
